



Communiqué de presse

Date

12.12.2012

La COMCO ouvre une enquête contre des plateformes de réservation d'hôtels

Le 11 décembre 2012, la Commission de la concurrence (COMCO) a ouvert une enquête contre plusieurs plateformes de réservation d'hôtels en ligne, à savoir Booking.com, Expedia et HRS. La garantie du meilleur prix ainsi que d'autres conditions contractuelles demandées aux hôtels pourraient constituer une entrave illicite à la concurrence.

Certaines clauses dans les contrats conclus entre Booking.com, Expedia ainsi que HRS et leurs hôtels partenaires respectifs affecteraient la concurrence entre lesdites plateformes de réservation en ligne. Sont en particulier concernées la garantie dite du meilleur prix, qui limite la possibilité des hôtels de faire varier le prix payé par le client en fonction des différents canaux de distribution, ainsi que certaines clauses concernant la disponibilité des chambres sur ces mêmes canaux.

Il existe en outre des indices selon lesquels Booking.com, Expedia et HRS abuseraient d'une éventuelle position dominante en établissant et en imposant aux hôtels ces clauses contractuelles. Par ailleurs, ces clauses pourraient constituer une entrave à l'exercice de la concurrence pour des entreprises entrantes sur le marché. L'enquête devra déterminer si des restrictions illicites de la concurrence ont réellement eu lieu.

Contacts / Renseignements :

Dr Rafael Corazza	031 322 20 41 079 652 49 57	rafael.corazza@comco.admin.ch
Dr Olivier Schaller	031 322 21 23 079 703 80 07	olivier.schaller@comco.admin.ch